

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2011			
Date : 6 décembre 2011	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le :20 mars 2012

Documents préparatoires déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail:

- PNA Odonates / PRA Odonates
- PNA Ganga cata / Alouette calandre
- Plan de gestion RNR des Partias
- Projet de LRR « Oiseaux nicheurs »

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs à chacun des points inscrits à l'ordre du jour (sauf travaux Calanques et questions diverses)
- Documents de travail SCAP / SRCE
- Plan de gestion RNR des Partias / document de synthèse

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis N° 2011-55 ; Avis N° 2011-56; Avis N° 2011-57; Avis N° 2011-58 ; Avis N° 2011-59; Avis N° 2011-60 à 63
- Courrier relatif à la destruction de Vites Agnus Castus sur la commune de St Mandrier

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Pour avis**
 - Plan national d'actions Ganga cata et Alouette calandre.
 - Plan régional d'actions Odonates.
 - Liste rouge régionale Oiseaux nicheurs
 - SCAP : liste PPE 2012
 - Plan de gestion de la RNR des Partias (Puy St André - 05)
 - Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques
- **Pour information :**
 - Comité régional Biodiversité
 - Méthodologie élaboration SRCE
- **Questions diverses :**
 - Destruction de Vites Agnus Castus sur la commune de St Mandrier (83)
 - Groupes de travail Actualisation des ZNIEFF

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.	M. MEDAIL F.
M. BENCE S.	M. TARDIEU Cl.
M. CHEYLAN G.	M. VAN ES J.
M. DEMOUCHEY G.	M. VERLAQUE M.
M. FLITTI A.	

Membres du CSRPN non présents :

Mme BELLAN-SANTINI D. (excusée)	M. FRANCOUR P. (excusé)
Mme BERNARD-LAURENT A.(excusée)	M. GRILLAS P. (excusé)
M. BOILLLOT F. (excusé)	Mme MANGIALAJO L.(excusée)
M. M. CAVALLI L. (excusé)	M. NAPOLEONE Cl.
M. COSSON E.	M. NEVE G.(excusé)
M. DUMONT B. (excusé)	M. PICON B.
M. DUTOIT T.	M. ROUSSET Cl. (excusé)
	M. SANT S. (excusé)
	M. TATONI T. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

Amis du Vigueirat: M. LUCCHESI J.L.;	Conseil Régional : M. GONDOLO P.
M. LAMBRET P.	LPO PACA : Mme FINE V.
CEN PACA : M. TRANCHANT Y.; M. WOLFF A.	
DREAL : M. ROLLAND R.; Mme DEMARTINI C.;Mme GERBEAUD-MAULIN F.; Mme BERLIN S.; M. TUGEND V.;	
M. PAUVERT S.;Mme ROUCHON E.; Mme MEYER D.	

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 21 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité en l'état. Un complément sera apporté sur un sujet présenté pour information : Mesures compensatoires et Expérimentation Cossure, en attente de rédaction.

2. Plan National d'Actions Ganga cata et Alouette calandre

En introduction, la DREAL rappelle qu'il existe actuellement 72 PNA au niveau national (Outre-mer compris) dont près d'une trentaine concernant potentiellement le territoire régional. Ces PNA sont à des stades variables (en cours de rédaction, de validation ou de mise en œuvre). Certains ont fait l'objet d'évaluation (ex : PNA Aigle de Bonelli), préalablement à une éventuelle reconduction. Il existe également des plans d'actions régionaux (ex : pour la Glaréole à collier, le Rollier d'Europe ou les Laro-limicoles).

Le PNA « Ganga cata et Alouette calandre », dont la DREAL PACA assure la coordination nationale, est, quant à lui, en cours de validation finale, après examen par le comité chargé du suivi de sa rédaction et les consultations locales (réalisées courant 2011). Il est envisagé qu'il soit présenté à la commission Faune du CNPN le 6 avril 2012.

Le CEN PACA, représenté par Axel Wolff, a été chargé de la rédaction du plan, avec l'appui du CEN Languedoc Roussillon et de la LPO PACA.

Axel Wolff présente le projet de PNA :

- Présentation des deux espèces concernées ;
- Analyse comparée de leurs caractéristiques (biologie, écologie, distribution générale et tendances des populations, état de conservation).

Selon plusieurs critères, l'état de conservation de ces deux espèces est considéré comme « défavorable mauvais ». Menaces et facteurs limitants sont présentés (forte régression des habitats, très faible productivité ...).

Les grands objectifs à long terme du plan, déclinés en de nombreuses actions opérationnelles (et précisées dans des fiches) sont présentés :

- Améliorer les connaissances sur la biologie, l'écologie et la démographie des deux espèces ; c'est l'un des points clefs de ce premier plan face au constat du manque crucial de connaissance scientifique sur ces deux espèces ;
- Améliorer le statut de conservation des populations de Ganga cata et d'Alouette calandre en Crau ;
- Améliorer le statut de conservation de l'Alouette calandre sur les sites existants hors Crau ;
- Favoriser la colonisation de nouveaux sites par l'Alouette calandre ;
- Développer la communication sur la conservation de ces deux espèces.

Un budget prévisionnel, sur la durée du plan (5 ans) est proposé ainsi que les premières pistes de financement (qui s'appuient en particulier sur les moyens alloués à la gestion de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau ainsi que sur les co-financements à rechercher au titre de Natura 2000).

Discussion :

F. Médail souligne l'importance de réussir à mobiliser des laboratoires de recherche sur le sujet. Ceci nécessite notamment une bonne anticipation dans le dépôt des dossiers (en mars pour septembre). Le CEN précise qu'il est d'ores et déjà en contact avec l'IMEP (A. Millon) ainsi qu'avec le laboratoire de Chizé (V. Bretagnolle, CEBC-CNRS). Un atelier avec des experts, prévu dans le plan, est urgent à mettre en œuvre pour bien définir les priorités en terme de recherche.

G. Cheylan reste inquiet pour le Ganga, du fait de sa petite population, très isolée, et du faible succès de reproduction constaté. Il suggère qu'une étude génétique puisse être menée. Elle pourrait peut-être permettre de déterminer s'il existe des échanges avec les populations espagnoles (ce qui est totalement inconnu actuellement). La recherche de sites « relais »

pourrait également être pertinente, dans une perspective de reconquête. Il convient également de bien comprendre quelles sont les ressources alimentaires les plus attractives pour le Ganga cata, de façon à essayer de les favoriser dans la mesure du possible. A. Wolff signale qu'il s'agit probablement d'une espèce assez opportuniste et que la corrélation demeure à préciser entre reproduction et ressources alimentaires. Il semble qu'il y ait eu un lien positif entre la concentration de gangas et les chaumes de céréales (aujourd'hui disparues en Crau). Il est rappelé qu'il s'agit d'une espèce qui vole très bien (capacité de déplacement ?) mais qu'elle n'est pourtant pas observée en Camargue.

M. Verlaque s'interroge sur les problèmes éventuels liés à la perturbation et à la prédation. Des réflexions sont en cours sur ces points. Par contre, la mise en défend de sites de reproduction semble inadaptée pour cette espèce.

A. Flitti confirme qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un PNA particulièrement complexe pour le Ganga cata. Il est plus optimiste pour l'Alouette calandre dont la population apparait en progression ces dernières années.

Avis 2011- 55 : Le CSRPN souligne la qualité du document produit et valide à l'unanimité le projet de PNA « 2012 - 2016 » en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre.

3. Plan Régional d'Actions Odonates

La DREAL a chargé l'Association des Amis des Marais du Vigueirat d'une mission de rédaction et d'animation d'une déclinaison régionale du PNA « Odonates » (selon le même principe que pour le PNA Chiroptères, par exemple). Presque toutes les régions se sont engagées dans cette démarche, le plan concernant de nombreuses espèces (les déclinaisons de Champagne Ardennes et Franche-Comté sont les 2 premières validées).

Un site Internet dédié au PNA « Odonates » et à ses déclinaisons régionales est d'ores et déjà opérationnel (animé par l'opérateur national, l'OPIE, avec l'appui financier de la DREAL Nord-Pas-de-Calais, coordinatrice nationale du PNA).

Sur la base d'un diaporama, Philippe Lambret (animateur du plan) et Jean-Laurent Lucchesi (directeur) présentent le projet ainsi que le contexte général de son élaboration.

Le document diffusé correspond à la « version technique 1 » du PRAO. Elle a vocation à s'enrichir progressivement et ne se substitue en aucun cas au PNA en tant que tel.

Un important travail d'animation du réseau régional et de synthèse partagée des connaissances a présidé à l'élaboration du projet (AMV, OPIE, SFO, LPO PACA, CEN PACA, experts, bénévoles, etc.) et doit se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre. Il est également retenu le principe de travailler en lien avec les régions limitrophes.

Les principaux objectifs du PRAO sont les suivants :

- Améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats ;
- Acquérir les données manquantes en respectant des protocoles standardisés ;
- Assurer la gestion des sites clés pour la conservation des espèces.

Plusieurs « stratégies » sont à mener de front : structurer les données, soutenir les initiatives et s'appuyer sur les réseaux existants, valoriser au mieux les politiques existantes, protéger les sites et les continuités écologiques indispensables.

Les actions collectives seront en effet essentielles pour la réussite du plan : organiser l'acquisition des données, centraliser la connaissance et diffuser les informations, former les acteurs de terrains et promouvoir les bonnes pratiques.

La région PACA abrite 73 espèces d'odonates (soit 82% de l'Odonatofaune métropolitaine).

Un projet de liste rouge régionale est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une présentation au CSRPN.

13 espèces d'odonates sont actuellement considérées comme prioritaires et feront l'objet d'actions particulières dans le cadre du plan : études écologiques, prospections ciblées, évaluation de l'état de conservation, etc.

Discussion :

S. Bence souligne la pertinence de cette déclinaison régionale qui contribue à relancer une réelle dynamique entre les acteurs. Le projet d'atlas régional porté par la LPO est également fédérateur. Il considère que le groupe des Odonates (dont les espèces sont assez faciles à identifier en comparaison à d'autres groupes) peut constituer un bon indicateur, les espèces étant assez réactives à la qualité des milieux.

J. Van Es signale l'importance de bien respecter le protocole UICN pour l'établissement de la liste rouge régionale afin de permettre des emboîtements d'échelles pertinents.

G. Cheylan demande sur quelle base est structurée la base de données. Ph. Lambret précise que la BDD utilisée par la SFO (la plus complète) a été retenue dans le cadre du PRAO.

A. Flitti s'interroge sur le manque de données qui semble apparaître dans le 06 au regard des autres départements. Il y a visiblement un relatif déficit de prospection et peut-être également moins de milieux propices (zones humides). Il signale l'intérêt de prendre contact avec G. Georges, un bénévole.

Pour la sélection des espèces jugées prioritaires dans le plan, F. Médail souligne qu'une approche biogéographique des populations serait pertinente. Plus généralement, il considère ce projet de PRAO comme tout à fait intéressant.

M. Verlaque s'interroge quant à lui sur le principe des PNA plurispécifiques. Dans certains cas, il serait probablement plus pertinent d'avoir une approche « habitats ». Il craint un manque crucial de moyens pour mettre en œuvre toutes les actions envisagées.

M. Barbero souligne la pertinence du groupe des Odonates comme indicateurs de la qualité de certains milieux et félicite l'association pour son travail.

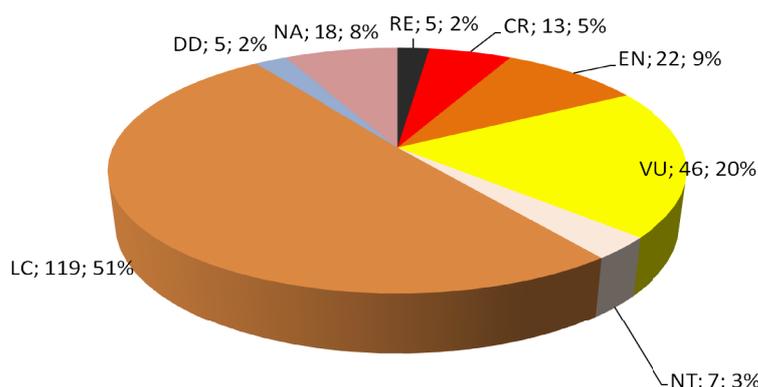
Avis 2011- 56 : Le CSRPN formule un avis favorable, à l'unanimité, au projet de version technique portant sur la déclinaison régionale du PNA « Odonates ». Il demande à être consulté sur le projet de liste rouge régionale.

4. Projet de Liste Rouge Régionale Oiseaux nicheurs

Amine Flitti présente la proposition de liste rouge régionale Oiseaux nicheurs, réalisée, à la demande de la DREAL, par la LPO et le CEN, qui ont associé l'ensemble des sources disponibles et des experts régionaux. Elle fait suite à la parution de la liste rouge nationale et permet d'affiner les enjeux régionaux.

Méthodologie et limites : La méthodologie UNICN a été appliquée, nécessitant parfois des échanges avec le MNHN. Les principales difficultés rencontrées concernent : le besoin d'indications quantitatives précises sur effectifs et tendances; un déficit de preuves (nicheuses ponctuelles), le traitement des espèces réintroduites ou d'installation très récentes (Gypaète, Vautour moine). La déclinaison est régionale mais n'a pas de pertinence sur un territoire plus petit comme le département.

Les résultats montrent la même proportion entre les différentes catégories que la liste nationale mais certaines espèces changent de catégories voire ne sont pas inscrites . Ex: l'outarde canepetière n'est pas intégrable en LRR. Pour les espèces qui ne sont présentes qu'en PACA, le classement est identique à celui de la liste nationale. En PACA 5 espèces ont disparu au cours du 20ème siècle. Elle permet de signaler la menace portant sur des espèces emblématiques (comme la pie grièche à poitrine rose, quasi éteinte) ne bénéficiant pas par ailleurs de statut au titre de la directive oiseaux.



Le débat porte sur l'usage et la pertinence des listes rouges, le lien avec les espèces protégées, la présence d'espèces chassées (présentes mais sera plus sur LRR sp migratrices).

La liste rouge régionale permet de pointer les enjeux. C'est un outil d'alerte qui permet de coordonner l'action au plan régional sur plusieurs sites. La liste rouge donne une photographie de la fragilité des espèces mais ne dit comment faire. Ex : le flamant rose est « très fragile » (un seul site de reproduction) mais on sait comment agir; à l'inverse la régression du traquet oreillard est lié à une évolution globale des milieux ouverts, plus difficile à contrôler. Il y a un principe de cohérence entre listes rouges et listes d'espèces protégées qui devrait être mis en œuvre par des processus d'actualisation.

Les suites à donner:

- information et demande de validation UICN;
- publication régionale
- pas de temps actualisation : prévoir 5 ans
- Un prolongement sur les espèces hivernantes et migratrices serait pertinent.

Avis 2011- 57 : Le CSRPN approuve la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs , établie selon la méthodologie UICN et proposée par les experts régionaux coordonnés par la LPO et le CEN PACA.

5. Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP)

Le CSRPN a examiné l'état d'avancement de la déclinaison de la SCAP en région PACA, en particulier les propositions de projets potentiellement éligibles (PPE) pour 2012 que le préfet de région doit adresser, d'ici la fin de l'année, au niveau ministériel (en référence à une circulaire récente du 8 novembre 2011).

A l'issue de la présentation de la DREAL, les échanges principaux ont porté sur :

- la plus-value réelle que doit apporter la SCAP à la protection du patrimoine naturel. A ce titre il considère que les espaces bénéficiant déjà d'une protection foncière (par exemple les propriétés du Conservatoire du littoral) ne représentent pas nécessairement une priorité ;
- les perspectives de propositions de PPE pour les prochaines échéances devraient porter prioritairement sur les territoires « orphelins » de tout autre périmètre de protection pré-existant ;

Sur ces bases, le CSRPN formule l'avis suivant :

Avis 2011- 58 : Sur la base de la présentation réalisée en séance par la DREAL, le CSRPN prend acte du travail réalisé dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP. Le nombre de territoires à enjeux et leur superficie reflètent la richesse de la biodiversité et la responsabilité particulière de la région PACA en vue de sa conservation.

Le travail doit se poursuivre (tant pour la définition des territoires à enjeux au titre de la SCAP que pour la sélection de nouvelles propositions de PPE) dans le cadre d'une démarche itérative permettant de compléter et d'affiner l'analyse scientifique et d'identifier les outils les plus adaptés aux territoires à enjeux.

Le CSRPN retient également que plusieurs espèces prioritaires de la SCAP ne font encore l'objet d'aucune identification de territoires à enjeux. Des sites doivent donc être recherchés pour ces espèces. Un travail concernant le volet "habitats" de la SCAP doit également être poursuivi, en lien avec les Conservatoires Botaniques Nationaux.

Le CSRPN valide la liste des 18 PPE, proposée par l'administration, susceptibles d'être éligibles à la SCAP dès 2012 et qui font l'objet d'un consensus au niveau local.

Il regrette de ne retrouver aucun site géologique dans cette première liste.

Le CSRPN insiste particulièrement sur le fait qu'il ne peut s'agir que d'une première contribution, ayant vocation à être substantiellement complétée au cours des prochaines années. Pour la définition des futurs PPE, il souhaite que la priorité soit mise sur les territoires à enjeux potentiellement menacés et/ou ne faisant l'objet d'aucun statut de protection.

6. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Partias (Puy St André – 05).

Le projet de Plan de gestion de la RNR des Partias, élaboré par le gestionnaire (LPO) a été présenté par Vanessa Fine, conservatrice de la Réserve. Ce plan de gestion d'une durée de 5 ans est basé sur la méthodologie de RNF.

Les remarques faites en séance portent essentiellement sur les niveaux de priorité des différentes espèces ou milieux à enjeux inscrits dans le projet de plan de gestion. Un travail entre la LPO, Stéphane BENCE et Jérémie VAN ES sera mené pour prendre en compte dans le détail les modifications demandées :

- Papilio alexanor, Isabelle de France et Petit apollon seront remontés en classe A (le détail des modifications demandées sera transmis à la LPO pour prise en compte).
- Il est nécessaire de modifier le statut prioritaire des nardaies, qui d'après les espèces citées dans le rapport ne renvoient pas à l'habitat communautaire prioritaire.
- Carex nigra devra être supprimé (il caractérise les bas-marais acides et non pas alcalins).
- P38, modifier le tableau en augmentant le statut patrimonial (et donc la classe de valeur patrimoniale pour les pelouses arctico-alpines, au-moins du 36.42) pour les mettre au niveau des pelouses à Soslérie. Augmenter le statut patrimonial des éboulis qui sont des milieux qui concentrent les espèces endémiques (particulièrement pour les éboulis calcaires).
- P43 Blysmus compressus n'est pas un bon exemple d'espèce « intéressante » de zone humide car indique plutôt un stade de dégradation par piétinement et eutrophisation.
- Des modifications de présentation sont également à apporter pour bien distinguer les espèces effectivement présentes sur la RNR et les espèces potentielles qui nécessiteront des compléments d'inventaires.
- Il est suggéré de prioriser les premiers compléments d'inventaires sur les Coléoptères.
- De même, il est demandé de classer par groupe et non par note de priorité les taxons du tableau d'enjeux n°23.
- Concernant la replantation de Pin Cembro en partenariat avec l'ONF, elle peut se justifier du fait de la très faible dynamique naturelle de cette espèce, et de sa présence ancienne sur le site.
- Par ailleurs, l'incidence de la pratique de l'escalade sur la seule voie fréquentée de la RNR sera étudiée au cours de la mise en œuvre de ce premier plan de gestion.

Avis 2011- 59 : Sous réserve de la prise en compte des remarques émises en séance, le CSRPN donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de plan de gestion de la RNR des Partias.

7. Dossiers de travaux sur le territoire du projet de parc national des Calanques

Vincent TUGEND présente quatre dossiers soumis à avis ou autorisation du Préfet, après avis du CSRPN, suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques.

Les quatre dossiers présentés sont : trois dossiers de permis de construire et un dossier de déclaration préalable. Les deux premiers permis de construire sont situés en site inscrit, et la déclaration préalable en site classé. A ce titre ils doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. A ce jour, cet avis a été émis pour le premier dossier de permis de construire et pour la déclaration préalable, il est porté à la connaissance des membres du CSRPN.

Avis 2011- 60 à 63 :

Le CSRPN a :

– émis un avis favorable, sous réserve du respect des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le déroulement du chantier n'ait pas d'impact sur le milieu naturel environnant, sur le premier dossier de permis de construire (PC n°13055.11.H.0273.PC.P0)

– émis un avis réservé, s'en remettant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, sur le second dossier de permis de construire (PC n°13055.07.H.1453.PC.M1)

– émis un avis défavorable, considérant que ce projet de construction d'un immeuble, dans un secteur encore peu urbanisé constituerait une discontinuité dans la "trame verte", et que son implantation modifierait la perception du paysage depuis le cœur de Parc, sur le troisième dossier de permis de construire (PC n°13055.11.M.1211.PC.P0)

– émis un avis défavorable, considérant que la création de cette grande baie vitrée ouverte plein sud, fait craindre à terme l'installation de pare-soleil mobiles qui nuiraient comme les anciennes structures au paysage d'une entrée de site protégé, sur le dossier de déclaration préalable (DP n°13055.11.H.2117.DP.P0)

8. Etat d'avancement de la TVB en PACA

• Comité régional Biodiversité

Un comité régional « Biodiversité » est en cours de définition. Les membres et son fonctionnement sont définis dans le décret de juin 2011 sur la mise en place des comités régionaux TVB. En PACA, les nombreuses démarches sur la biodiversité font craindre une surenchère de comités, d'où un choix de la part de l'État et de la Région de préférer mettre en place un comité régional « biodiversité » qui réunira l'ensemble des démarches en faveur de la biodiversité. A ce jour 94 membres sont prévus, répartis selon 5 collèges type Grenelle, à savoir : un collège d'élus, un collège de l'État, un collège des acteurs socio-professionnels, un collège des associations de protection de l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels et un collège de personnes qualifiées. Pour ce dernier collège, certains membres du CSRPN sont pressentis : M.Picon, M.Demouchy, M.Cosson, M.Barbero, M.Boillot, M.Cheylyan, M.Tatoni.

Ce comité sera encadré à la fois par le décret relatif au comité régionaux TVB mais également celui relatif aux commissions consultatives de 2006. Son fonctionnement respectera donc les modalités des commissions consultatives.

Le SRCE sera validé par ce comité avant sa mise en consultation auprès des collectivités et des groupements de collectivités.

• Méthodologie d'élaboration du Schéma Régional de Continuités Écologiques (SRCE)

La DREAL PACA et la Région s'appuient sur plusieurs compétences et structures pour l'élaboration du SRCE, avec lesquelles est constituée la cellule de pilotage :

- un maître d'œuvre, retenu suite à un marché d'appel d'offre ouvert. Le candidat retenu est le groupement ECOMED/G2C/Appeld'Air/Aqualogiq, dont l'organisation est présentée dans un organigramme. Le chef de projet est Sébastien FLEURY, docteur en écologie,

- le CEN PACA, avec Yannick TRANCHANT,

- l'IMBE, avec Thierry TATONI et Estelle DUMAS,

- le CETE Méditerranée.

Le marché comprend les étapes suivantes qui correspondent aux phases d'élaboration du SRCE :

Etape 1 – réaliser un diagnostic « écologique » - dans le respect des orientations nationales et en particulier des critères de cohérences. Cette étape vise à identifier les réservoirs de biodiversité + les corridors écologiques, les enjeux du territoire et les éléments de fragmentation du territoire, c'est à dire les interactions entre enjeux de biodiversité et enjeux de développement.

Les critères de cohérence définis par les orientations nationales sont les suivants :

- les sous-trames à définir : forestière, semi-ouverte, ouverte, humide, littoral (obligatoire pour le cadre de la restitution imposé)
- les espèces cibles, dont la liste reste à définir, et qui peut s'inspirer de la liste des espèces TVB nationale, en cours de validation par le MNHN – un livret est en cours de définition au niveau national mais aussi au niveau régional (CEN PACA) – selon des unités biogéographiques
- la prise en compte des zonages d'inventaires, de gestion ou de protection existants ou en projet
- la prise en compte des politiques en cours comme celles liées à l'eau : classement des cours d'eau, SDAGE, PDM, plans de restauration...

Etape 2 – construire un programme de mesures contractuelles et d'actions ainsi que des modalités de suivi

Etape 3 – élaborer un document de synthèse et une base de données SIG

Etape 4 – finalisation du SRCE suite aux consultations et enquête publique

Le CSRPN sera mobilisé aux différentes étapes, en particulier pour la définition des éléments de méthode scientifique dans le cadre de l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Trois types d'échelles sont à considérer :

- échelle de réalisation et d'identification des réservoirs et corridors : 1/25 000 à 1/75 000 ème en fonction des BD disponibles
- échelle de restitution cartographique (imposée) : 1/100 000 ème
- échelle de synthèse : région au format A3 (imposée)

9. Questions diverses

• **Destruction d'espèce protégée : Vitex Agnus Castus (St Mandrier – 83)**

Le Vitex Agnus castus est une espèce à répartition très limitée (deux stations en 06, une en 83). M. Barbero relate un cas avéré de destruction de cette espèce (jeunes sujets coupés/étêtés), sur la presqu'île de St Mandrier. La commune a été alertée à plusieurs reprises sans succès (CBNMED, constat ONF). Le conseil donne son aval à l'envoi d'un courrier par le président du CSRPN.

• **Groupes de travail sur l'actualisation des ZNIEFF**

A l'issue du bouclage de la deuxième génération dans toutes les régions (2012), il est prévu une actualisation « en continu » dont les modalités doivent être précisées. Trois groupes de travail sont mis en place pour lesquels la participation des DREAL et des CSRPN sont requises :

- GT 1 : définition du contenu des ZNIEFF, notamment par rapport aux espèces et milieux anthropisés, et pour y intégrer des notions de continuité. Première réunion le 26/01/12
- GT 2 : relation espèces/habitats et localisation de l'information à l'intérieur des ZNIEFF, précision sur les habitats déterminants. Première réunion le 09/02/12
- GT 3 : les principes temporels de la continuité, effort (bilan) de prospection. Première réunion le 17/01/12

La prochaine réunion (séance plénière) est fixée le mardi 20 mars 2012

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 55

Date : 06/12/11	Objet : Plan national d'actions ganga cata et Alouette calandre	Vote : favorable à l'unanimité
--------------------	---	-----------------------------------

Le CSRPN, réuni le 6 décembre 2011, a examiné le projet de Plan National d'Actions « Ganga cata et Alouette calandre », présenté par Axel Wolff du CEN PACA, chargé de la rédaction du plan avec l'appui du CEN Languedoc Roussillon et de la LPO PACA.

Le PNA « Ganga cata et Alouette calandre », dont la DREAL PACA assure la coordination nationale, est en cours de validation finale, après examen par le comité chargé du suivi de sa rédaction et les consultations locales (réalisées courant 2011). Il est envisagé qu'il soit présenté à la commission Faune du CNPN le 6 avril 2012.

Axel Wolff présente les espèces concernées :

- Présentation des deux espèces concernées ;
- Analyse comparée de leurs caractéristiques (biologie, écologie, distribution générale et tendances des populations, état de conservation) ;
- Menaces et facteurs limitants ;

et les grands objectifs à long terme du plan, déclinés en de nombreuses actions opérationnelles :

- Améliorer les connaissances sur la biologie, l'écologie et la démographie des deux espèces ;
- Améliorer le statut de conservation des populations de Ganga cata et d'Alouette calandre en Crau ;
- Améliorer le statut de conservation de l'Alouette calandre sur les sites existants hors Crau ;
- Favoriser la colonisation de nouveaux sites par l'Alouette calandre ;
- Développer la communication sur la conservation de ces deux espèces.

Les échanges portent sur :

- l'importance de réussir à mobiliser des laboratoires de recherche
- la situation inquiétante du Ganga, du fait de sa petite population, très isolée, et du faible succès de reproduction constaté. Une étude génétique pourrait peut-être permettre de déterminer s'il existe des échanges avec les populations espagnoles (ce qui est totalement inconnu actuellement). La recherche de sites « relais » pourrait également être pertinente, dans une perspective de reconquête. Il convient également de bien comprendre quelles sont les ressources alimentaires les plus attractives pour le Ganga cata, de façon à essayer de les favoriser dans la mesure du possible
- le statut de l'Alouette calandre dont la population apparait en progression ces dernières années.
- les problèmes éventuels liés à la perturbation et à la prédation

Avis 2011- 55 : Le CSRPN souligne la qualité du document produit et valide à l'unanimité le projet de PNA « 2012 - 2016 » en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 56

Date :
06/12/11

Objet : Plan régional d'actions Odonates

Vote : favorable
à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 6 décembre 2011, a examiné le projet de Plan régional d'Actions Odonates, déclinaison du plan national, élaboré par l'Association des Amis des Marais du Vigueirat, chargé par la DREAL d'une mission de rédaction et d'animation.

Un important travail d'animation du réseau régional et de synthèse partagée des connaissances a présidé à l'élaboration du projet (AMV, OPIE, SFO, LPO PACA, CEN PACA, experts, bénévoles, etc.) et doit se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre. Il est également retenu le principe de travailler en lien avec les régions limitrophes.

Le projet et le contexte général de son élaboration sont présentés par Philippe Lambret (animateur du plan) et Jean-Laurent Lucchesi (directeur).

La région PACA abrite 73 espèces d'odonates (soit 82% de l'Odonatofaune métropolitaine).

Les **principaux objectifs** du PRAO sont les suivants :

- Améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats ;
- Acquérir les données manquantes en respectant des protocoles standardisés ;
- Assurer la gestion des sites clés pour la conservation des espèces.

13 espèces d'odonates sont actuellement considérées comme prioritaires et feront l'objet d'actions particulières dans le cadre du plan : études écologiques, prospections ciblées, évaluation de l'état de conservation, etc.

Les **échanges** portent notamment sur :

- la dynamique entre les acteurs
- l'usage du groupe des Odonates comme indicateur, les espèces étant assez réactives à la qualité des milieux.
- les compléments de connaissance
- l'intérêt d'une approche biogéographique des populations et d'une approche « habitats »

Un projet de liste rouge régionale est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une présentation au CSRPN ultérieurement. Il est important de bien respecter le protocole UICN pour l'établissement de la liste rouge régionale afin de permettre des emboîtements d'échelles pertinents.

Avis 2011- 56 : Le CSRPN formule un avis favorable, à l'unanimité, au projet de version technique portant sur la déclinaison régionale du PNA « Odonates ». Il demande à être consulté sur le projet de liste rouge régionale.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 57

Date : 06/12/11	Objet : Liste rouge régionale Oiseaux nicheurs (PACA)	Vote : favorable à l'unanimité
--------------------	---	-----------------------------------

Le CSRPN, réuni le 6 décembre 2011, a examiné le projet de liste rouge régionale Oiseaux nicheurs (PACA).

Amine Flitti (LPO- rapporteur CSRPN) présente la proposition de liste rouge régionale Oiseaux nicheurs, réalisée, à la demande de la DREAL, par la LPO et le CEN, qui ont associé l'ensemble des sources disponibles et des experts régionaux. Elle fait suite à la parution de la liste rouge nationale et permet d'affiner les enjeux régionaux.

Il expose la méthodologie et ses limites puis les résultats obtenus

Le débat porte notamment sur l'usage et la pertinence des listes rouges, le lien avec les espèces protégées, la présence d'espèces chassées.

Les suites à donner:

- information et demande de validation UICN;
- publication régionale
- pas de temps actualisation : prévoir 5 ans
- Un prolongement sur les espèces hivernantes et migratrices serait pertinent.

Avis 2011- 57 : le CSRPN approuve la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (PACA) établie selon la méthodologie UICN et proposée par les experts régionaux coordonnés par la LPO et le CEN PACA.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 58

Date : 06/12/2011	Objet : Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) : liste de projets potentiellement éligibles (PPE 2012)	Vote : Favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 6 décembre 2011, a examiné l'état d'avancement de la déclinaison de la SCAP en région PACA, en particulier les propositions de projets potentiellement éligibles (PPE) pour 2012.

A l'issue de la présentation de la DREAL, les échanges principaux ont porté sur :

- la plus-value réelle que doit apporter la SCAP à la protection du patrimoine naturel. A ce titre il considère que les espaces bénéficiant déjà d'une protection foncière (par exemple les propriétés du Conservatoire du littoral) ne représentent pas nécessairement une priorité ;
- les perspectives de propositions de PPE pour les prochaines échéances qui devraient porter prioritairement sur les territoires « orphelins » de tout autre périmètre de protection pré-existant.

Avis 2011- 58 :

Sur la base de la présentation réalisée en séance par la DREAL, le CSRPN prend acte du travail réalisé dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP. Le nombre de territoires à enjeux et leur superficie reflètent la richesse de la biodiversité et la responsabilité particulière de la région PACA en vue de sa conservation. Le travail doit se poursuivre (tant pour la définition des territoires à enjeux au titre de la SCAP que pour la sélection de nouvelles propositions de PPE) dans le cadre d'une démarche itérative permettant de compléter et d'affiner l'analyse scientifique et d'identifier les outils les plus adaptés aux territoires à enjeux. Le CSRPN retient également que plusieurs espèces prioritaires de la SCAP ne font encore l'objet d'aucune identification de territoires à enjeux. Des sites doivent donc être recherchés pour ces espèces. Un travail concernant le volet "habitats" de la SCAP doit également être poursuivi, en lien avec les Conservatoires Botaniques Nationaux.

Le CSRPN valide la liste des 20 PPE, proposée par l'administration, susceptibles d'être éligibles à la SCAP dès 2012 et qui font l'objet d'un consensus au niveau local. Il regrette de ne retrouver aucun site géologique dans cette première liste.

Le CSRPN insiste particulièrement sur le fait qu'il ne peut s'agir que d'une première contribution, ayant vocation à être substantiellement complétée au cours des prochaines années.

Pour la définition des futurs PPE, il souhaite que la priorité soit mise sur les territoires à enjeux potentiellement menacés et/ou ne faisant l'objet d'aucun statut de protection.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 59

Date : 06/12/11	Objet : Plan de gestion de la RNR des Partias	Vote : favorable à l'unanimité
--------------------	---	-----------------------------------

Le CSRPN, réuni le 6 décembre 2011, a examiné le projet de Plan de Gestion de la RNR des Partias, commune du Puy Saint-André dans les Hautes-Alpes (685ha)

Le Projet de Plan de gestion de la RNR des Partias, élaboré par le gestionnaire (LPO) a été présenté par Vanessa Fine, conservatrice de la Réserve. Ce plan de gestion d'une durée de 5 ans est basé sur la méthodologie de RNF.

Les remarques faites en séance portent essentiellement sur les niveaux de priorité des différentes espèces ou milieux à enjeux inscrits dans le projet de plan de gestion. Un travail entre la LPO, Stéphane BENCE et Jérémie VAN ES sera mené pour prendre en compte dans le détail les modifications demandées (Cf compte rendu du CSRPN pour le détail)

Des modifications de présentation sont également à apporter pour bien distinguer les espèces effectivement présentes sur la RNR et les espèces potentielles qui nécessiteront des compléments d'inventaires. Il est suggéré de prioriser les premiers compléments d'inventaires sur les Coléoptères. De même, il est demandé de classer par groupe et non par note de priorité les taxons du tableau d'enjeux n°23.

Par ailleurs, l'incidence de la pratique de l'escalade sur la seule voie fréquentée de la RNR sera étudiée au cours de la mise en œuvre de ce premier plan de gestion.

Avis 2011- 59 : Sous réserve de la prise en compte des remarques émises en séance, le CSRPN donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de plan de gestion de la RNR des Partias.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011- 60 à 63

Date : 06/12/2011	Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)	Vote : voir tableau pour chaque avis
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 6 décembre 2011, a étudié quatre dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.

Dossiers présentés par Vincent TUGEND, chargé de mission DREAL

Suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

Les quatre dossiers présentés sont : trois dossiers de permis de construire et un dossier de déclaration préalable.

Les deux premiers permis de construire sont également situés en site inscrit, et la déclaration préalable en site classé. A ce titre ils doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. A ce jour, cet avis a été émis pour le premier dossier de permis de construire et pour la déclaration préalable, il est porté à la connaissance des membres du CSRPN.

Avis N°2011- 60 à 63 : Le CSRPN a :

émis un avis favorable, sous réserve du respect des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le déroulement du chantier n'ait pas d'impact sur le milieu naturel environnant, sur le premier dossier de permis de construire (PC n°13055.11.H.0273.PC.P0)

émis un avis réservé, s'en remettant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, sur le second dossier de permis de construire (PC n°13055.07.H.1453.PC.M1)

émis un avis défavorable, considérant que ce projet de construction d'un immeuble, dans un secteur encore peu urbanisé constituerait une discontinuité dans la "trame verte", et que son implantation modifierait la perception du paysage depuis le cœur de Parc, sur le troisième dossier de permis de construire (PC n°13055.11.M.1211.PC.P0)

émis un avis défavorable, considérant que la création de cette grande baie vitrée ouverte plein sud, fait craindre à terme l'installation de pare-soleils mobiles qui nuiraient comme les anciennes structures au paysage d'une entrée de site protégé, sur le dossier de déclaration préalable (DP n°13055.11.H.2117.DP.P0)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 - 60 à 63

Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles

	numero autorisation urbanisme	Nom	adresse travaux	commune	nature travaux	date d'examen par le CSRPN	Avis CSRPN n°	AVIS DU CSRPN
PERMIS DE CONSTRUIRE	13055.11.H.0273.PC.P0	BENET Marc	24 bd de la Calanque de Samena	13 008 MARSEILLE	réhabilitation d'une maison individuelle, démolition partielle	06/12/2011	2011-60	Le CSRPN émet un avis favorable, sous réserve du respect des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et que le déroulement du chantier n'ait pas d'impact sur le milieu naturel environnant
	13055.07.H.1453.PC.M1	VERDEROL Pierre et PSALMON Laurence	9 rue Pite Pite	13 008 MARSEILLE	extension par surélévation d'une maison	06/12/2011	2011-61	Le CSRPN émet un avis réservé, s'en remettant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.11.M.1211.PC.P0	CATALANO Giuseppe	34 traverse des pionniers	13 010 MARSEILLE	construction d'un immeuble de 7 logements	06/12/2011	2011-62	Le CSRPN émet un avis défavorable , considérant que ce projet de construction d'un immeuble, dans un secteur encore peu urbanisé constituerait une discontinuité dans la "trame verte", et que son implantation modifierait la perception du paysage depuis le coeur de Parc
DECLARATION PREALABLE	13055.11.H.2117.DP.P0	SCI Villages représentée par Lefevre	avenue des Pebrons	13 008 MARSEILLE	ravalement des façades, réfection de toiture, remplacement des huisseries / pièces rectificatives	06/12/2011	2011-63	Le CSRPN émet un avis défavorable , considérant que la création de cette grande baie vitrée ouverte plein sud, fait craindre à terme l'installation de pare-soleils mobiles qui nuiraient comme les anciennes structures au paysage d'une entrée de site protégé